



Conseil économique et social

Distr. générale
14 juin 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par l'initiative Data for All de la Community Systems Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est formulé comme suit : « Considérant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. » Cet engagement à ne laisser personne de côté a des incidences profondes sur la planification, le suivi et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis vers la réalisation des priorités nationales. La réalisation du Programme 2030 nécessite de s'éloigner de l'approche habituelle du développement durable.

L'initiative Data for All de la Community Systems Foundation :

1. Reconnaît l'importance cruciale de systèmes de données complets pour informer les politiques et les décisions en matière de planification, ainsi que pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des priorités nationales et en faire rapport.

2. Considère que le renforcement des systèmes de données administratives, tels que OpenEMIS et DHIS2, permet d'obtenir des données en temps quasi réel, ventilées pour chaque individu, en veillant à ne laisser personne de côté.

3. Propose des outils de modélisation sectoriels axés sur l'équité tels qu'EQUIST, afin d'autonomiser les planificateurs et leur permettre de prendre des décisions éclairées pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable et des priorités nationales.

4. Suggère que les résultats et les recommandations issus des modèles de données pourraient contribuer à l'analyse des situations et à la définition des priorités, en informant des plans ciblés axés sur l'équité touchant l'ensemble des membres de la société.

5. Recommande d'établir un lien entre les organismes publics et les processus de planification et de suivi à l'aide de systèmes tels que DFA Monitoring, qui vise à renforcer la collaboration, la responsabilisation et la transparence dans la planification et le suivi des progrès des plans stratégiques nationaux de développement.

6. Encourage les États Membres à envisager le développement durable de manière globale, à s'appuyer sur les normes internationales, et à dégager des solutions durables afin de renforcer les systèmes nationaux et locaux.

7. Incite les partenaires de développement à travailler dans la transparence et en étroite collaboration pour garantir la coordination et la complémentarité des efforts, en particulier dans le domaine du renforcement des systèmes de données.

8. Conseille à la communauté internationale à investir dans les technologies de l'information pour produire des biens publics mondiaux, qui peuvent être déployés dans le cadre de solutions logicielles durables détenues par les États Membres.

En ce qui concerne le seizième objectif de développement durable, DFA contribue à la réalisation des priorités nationales de développement, y compris l'ensemble des objectifs de développement durable, en aidant les États Membres à mettre l'accent sur la planification, le suivi et l'établissement de rapports fondés sur des données factuelles. DFA encourage l'utilisation d'outils de prise de décision propices à la participation des groupes vulnérables dans le processus de prise de décisions, notamment les femmes, les groupes ethniques marginalisés et les plus démunis. Tous les êtres humains sont à la fois des utilisateurs et des fournisseurs d'informations.

La stratégie de DFA s'appuie sur les principes fondamentaux du développement durable, qui permettent aux communautés et aux individus d'influer sur leur propre vie grâce à une véritable participation à la prise de décisions face à leurs espoirs et à leurs préoccupations collectifs. La stratégie consacre des engagements pour assurer l'égalité des droits pour tous, la répartition équitable des ressources et la transparence dans le leadership de l'ensemble des décisions politiques.
